



PRESENTATION
DES PROGRAMMES RELATIFS
AUX DIPLÔMES D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT
ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Base réglementaire

- La formation:

Article D 4391-1 (Décret du 26 mars 2010) du
Code de la santé publique

- Exercice de la profession:

Article. R.4311-4 du Code de la santé
publique

DEFINITION DU METIER D'AIDE-SOIGNANT

- ➔ **Il exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci conformément aux articles R.4311-3 à 4311-5 du Code de la Santé publique.**
- ➔ **Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie.**

- ➔ **Accompagne la personne dans les activités de sa vie quotidienne.**
- ➔ **Prend en compte la dimension relationnelle des soins.**
- ➔ **Il participe dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.**

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

- Il dispense, dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration et sous sa responsabilité, des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de l'enfant.
- Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

- **Il participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.**
- **Il participe dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.**

Arrêtés relatifs aux formations

* 22 octobre 2005 conduisant au diplôme AS

* 16 janvier 2006 conduisant au diplôme AP

Référentiel de formation:

- Définition du métier
- Finalité et utilisation du référentiel de formation
- Principes et méthodes pédagogiques
- Durée et caractéristiques
- Modules de formation et stages
- Modalités d'évaluation

Fiches d'évaluation des compétences en stage

Règlement intérieur type

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

1/ Cette formation a pour objet de préparer l'aide-soignant et/ou l'auxiliaire de puériculture à des fonctions de collaboration, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier ou de la puéricultrice et sous sa responsabilité.

2/ Situer son action et ses limites, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, dont le but est de développer, maintenir ou restaurer la santé et d'accompagner les personnes en fin de vie,

3/ Connaître les besoins de l'homme sain pour apprendre à reconnaître l'expression ou les modifications de ces besoins chez l'enfant, la personne malade, âgée ou handicapée, sur le plan physique, physiologique ou psychologique,

- 4/ déceler et de signaler à l'équipe de soins, une anomalie dans le comportement ou l'état de la personne soignée,
- 5/ s'inscrire dans une démarche de soins individualisée
- 6/ transmettre ses observations par voie orale et écrite à l'équipe soignante,
- 7/ participer à la formation initiale de ses pairs.



PRINCIPES ET METHODES PEDAGOGIQUES

PROGRESSION



Les instituts de formation sont responsables de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique.

INITIATIVE



Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.

INDIVIDUALISATION



Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression.



CONTENU ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE

1435 HEURES
17 SEMAINES DE COURS :
8 MODULES = 595h

24 SEMAINES DE STAGE :
6 STAGES = 840h

**CONTENU ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE
FORMATION PASSERELLES
POURSUITE DE VAE**

**Le nombre de semaine
de cours et le nombre de
semaine de stage est
déterminé par les
modules restant à
valider.**

PASSERELLE AS

- DEAP
- DE Auxiliaire vie sociale/mention aide à domicile
- Titre Professionnel Assistant de vie aux familles
- DE Aide Medico Psychologique
- DE Ambulancier /CCA
- Poursuite de VAE

PASSERELLE AP

DEAS

DE Auxiliaire vie sociale/mention aide à domicile

DE Aide Medico Psychologique

- Poursuite de VAE



ORGANISATION DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

**VALIDATION DE CHAQUE MODULE
AVEC 1 POSSIBILITE DE RATTRAPAGE
PENDANT LA FORMATION**

**VALIDATION DE L'ENSEMBLE DES
COMPETENCES AU TERME DES SIX
STAGES**

**DEAS et DEAP DELIVRE PAR LA
DRJSCS à l'issu d'un jury**



Si échec à l'issue des épreuves de rattrapage, délai de cinq ans pour valider le ou les modules.



Si non validation des compétences en stages, délai de 5 ans pour effectuer un stage pour chacune des compétences non validées.



Au-delà de ce délai, l'élève perd le bénéfice des unités de formation validées ainsi que celui des épreuves de sélection.



MODULES DE FORMATION ET STAGES

LES MODULES DE FORMATION

- ➔ **Module 1 :** **Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne**
Accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- ➔ **Module 2 :** **L'état clinique d'une personne**
- ➔ **Module 3 :** **Les soins**
- ➔ **Module 4 :** **Ergonomie**
- ➔ **Module 5 :** **Relation - Communication**
- ➔ **Module 6 :** **Hygiène des locaux hospitaliers**
- ➔ **Module 7 :** **Transmission des informations**
- ➔ **Module 8 :** **Organisation du travail**



LES STAGES AS



Leur insertion dans le parcours de formation permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Les stages sont au nombre de 6 soit 24 semaines de stage, ils sont réalisés en

- Service de court séjour : médecine
- Service de court séjour : chirurgie
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- Secteur extrahospitalier
- Structure optionnelle

Un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

Le stage en structure optionnelle est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.



LES STAGES AP



Leur insertion dans le parcours de formation permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Les stages sont au nombre de 6 soit 24 semaines de stage, ils sont réalisés en

- Service de maternité
- Service ou établissement accueillant des enfants malades
- Service ou structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance
- Deux structures d'accueil d'enfant de moins de 6 ans
- Structure optionnelle

Le stage en structure optionnelle est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.



FORMATION AIDE-SOIGNANTE

La formation s'effectue par unité de formation. A un module d'enseignement théorique et, pour six modules sur huit, un stage clinique lui est rattaché :

Unités de formation	Modules de formation	Stages cliniques
Unité 1	Module 1 : 4 semaines	4 semaines
Unité 2	Module 2 : 2 semaines	4 semaines
Unité 3	Module 3 : 5 semaines	8 semaines
Unité 4	Module 4 : 1 semaine	2 semaines
Unité 5	Module 5 : 2 semaines	4 semaines
Unité 6	Module 6 : 1 semaine	2 semaines
Unité 7	Module 7 : 1 semaine	(2 semaines)
Unité 8	Module 8 : 1 semaine	(2 semaines)
TOTAL	17 semaines	24 semaines



LA FORMATION THEORIQUE



PRESENTATION DES MODULES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Les objectifs de formation

Ils s'inscrivent dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration et sous sa responsabilité

Ils décrivent les savoir-faire de chacune des compétences

Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur du métier »



PRESENTATION DES MODULES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

17 semaines d'enseignement théorique



MODULE 1

140 H

Accompagnement d'une personne

dans les activités de la vie quotidienne

Compétences Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie

Objectifs de formation

Identifier les besoins

Repérer l'autonomie et les capacités

Apporter son aide dans les actes de la vie quotidienne

Stimuler pour favoriser l'autonomie et le lien social

Savoirs associés

Théoriques

- La personne
- L'autonomie
- La santé
- Le soin

Pratiques

- Lavage simple des mains
- Activités d'aide, de stimulation et d'accompagnement

Analyse de situation d'une personne

Evaluation

Epreuve écrite sur 20 points

Une série de question

Un cas clinique

Epreuve de MSP sur 20 points

Prise en charge d'une personne

Réalisation d'un ou deux soins

Validation : obtenir une note $\geq 20/40$ à l'ensemble des 2 épreuves sans note $< 8/20$



MODULE 1 Accompagnement d'un enfant dans les 175 h activités d'éveil et de la vie quotidienne

Compétence Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif

Objectifs de formation

Identifier les besoins

Repérer les capacités et l'autonomie de l'enfant

Apporter son aide dans les actes de la vie quotidienne

Proposer des activités

Aider, accompagner les parents

Savoirs associés

Le développement

Le soin, la santé

Le handicap

La politique sociale

La psychopédagogie

La parentalité

La maltraitance

Evaluation

Epreuve écrite sur 20 points

Une série de question

Un cas clinique

Epreuve de MSP sur 20 points

Prise en charge d'un enfant

Réalisation d'un ou deux soins

Validation : obtenir une note $\geq 20/40$ à l'ensemble des 2 épreuves sans note $< 8/20$



MODULE 2
70 H

L'état clinique d'une personne

Compétences

Apprécier l'état clinique d'une personne

Objectifs de formation

- Observer et apprécier l'état clinique d'une personne
- Mesurer les paramètres vitaux et réaliser les courbes de surveillance
- Identifier les anomalies, les risques et les situations d'urgence

Savoirs associés

Anatomie Physiologie
Sémiologie
Observation
Mesure des paramètres vitaux

Evaluation

Epreuve écrite notée sur 20 points
Une série de question

Validation : obtenir une note $\geq 10/20$



Compétences Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne

Objectifs de formation

- Rechercher les informations sur les précautions à respecter
- identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Organiser l'activité de soin
- Réaliser les soins
- Evaluer la qualité

Savoirs associés

Les pathologies

La maternité

Le handicap

La gériatrie

La fin de vie

La pharmacologie

La participation aux soins infirmiers

Epreuve de mise en situation professionnelle

Notée sur 30 points

Soins 20 points - Démarche de soins 10 points

Evaluation →

Validation : obtenir une note $\geq 15/30$ SANS NOTE $< 8/20$

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence obligatoire (niveau 2)

Pratiques M3

- Toilette complète
- Prise en charge d'un opéré
- Soins liés aux dispositifs médicaux /appareillages

Montage, entretien, surveillance

- Aide aux soins réalisés par l'IDE
- Soins aux personnes dépendantes
- Soins post mortem



MODULE 3

Les soins à l'enfant

140 H

Compétence Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

Objectifs de formation

- Rechercher les informations sur les précautions à respecter
- Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Organiser l'activité de soin
- Réaliser les soins
- Evaluer la qualité

Savoirs associés

La naissance

Les pathologies

La douleur

Le handicap

Les soins palliatifs et la fin de vie

La pharmacologie

La participation aux soins infirmiers

Evaluation

Epreuve de mise en situation professionnelle
Notée sur 30 points
Soins 20 points - Démarche de soins 10 points

Validation : obtenir une note $\geq 15/30$ SANS NOTE $< 8/20$

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (niveau 2)



MODULE 4
35 H

Ergonomie

Compétences Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes

Objectifs de formation

- Identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention
- Appliquer les règles de sécurité et prévenir les risques
- Installer le patient en fonction de la situation

Savoirs associés

Ils sont centrés sur les techniques préventives de manutention concernant le patient et le personnel soignant

Evaluation 

Epreuve pratique notée sur 20 points

Validation : obtenir une note $\geq 10/20$



MODULE 5
70 H

Relation – Communication

Compétences

Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage

Objectifs de formation

- Ecouter la personne et son entourage
- Adapter la communication
- Accueillir, informer et identifier les besoins du patient
- identifier les limites de son champ d'intervention

Savoirs associés

Techniques de communication

Démarche éducative

Accompagnement en fin de vie

Information et droits des patients

Evaluation

Epreuve écrite et orale notée sur 20 points
Document écrit sur une situation relationnelle vécue en stage
Argumentation orale du document

Validation : obtenir une note $\geq 10/20$



MODULE 6
35 H

Hygiène des locaux hospitaliers

Compétences Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Objectifs de formation

- Identifier et utiliser les produits appropriés en fonction des procédures
- Utiliser les techniques adaptées
- Identifier et respecter les circuits
- Utiliser les techniques de stockage
- Identifier toutes anomalies

Savoirs associés

Prévention et gestion des risques

Circuits

Protocoles et procédures

Evaluation →

Epreuve écrite notée sur 20 points
Série de questions QCM et/ou QRO

Validation : obtenir une note $\geq 10/20$



MODULE 7
35 H

Transmissions des informations

Compétences

Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

Objectifs de formation

- Identifier , rechercher et organiser les informations relatives au patient
- Transmettre les soins réalisés en utilisant les outils adaptés
- Communiquer avec l'équipe dans un langage professionnel
- Respecter les règles déontologiques et le secret professionnel

Savoirs associés

Transmission

Traçabilité des soins

Recueil d'information

Evaluation

Epreuve écrite ou orale notée sur 20 points

Cas concret de transmission à partir de cas cliniques ou évaluation sur le terrain de stage

Validation : obtenir une note $\geq 10/20$



MODULE 8

Organisation du travail

35 H

Compétences Organiser son travail dans une équipe

Objectifs de formation

- Identifier son champ d'intervention
- Organiser son activité
- Utiliser les outils de planification du service

Savoirs associés

Les différentes professions de santé
Organisation, planification et droit du travail
Règles d'encadrement des stagiaires
Champ d'intervention de l'aide-soignant

Evaluation

Epreuve écrite notée sur 20 points
Cas concret présentant un contexte de travail

Validation : obtenir une note $\geq 10/20$

LES STAGES CLINIQUES

Le livret de stage

La fiche de liaison

Le référentiel de formation

Les enseignements reçus

Le parcours de stage

Les objectifs de stage de l'élève

Auto évaluation

ÉVALUATION DES STAGES CLINIQUES

A chaque stage, l'encadrement évalue le niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences

Pour chaque unité de compétences, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation

Au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions

Chaque compétence est validée si le candidat obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles

L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation dispose de 5 années pour effectuer un stage pour chacune des compétences non validées.

Une compétence ou un critère de compétence peut être jugée non évaluable

- ✘ La compétence n'est pas mise en œuvre dans le service du fait de sa spécificité**
 - ✘ L'élève n'a pas reçu à l'institut les savoirs théoriques, procéduraux et pratiques indispensables**
 - ✘ Le service n'est pas en mesure d'apporter à l'élève les savoirs liés à la mise en œuvre de la compétence du fait de son degré d'apprentissage et de la technicité de la compétence visée**

Evaluation des compétences en stage

STAGE en

Nom et adresse de l'institut de formation d'aides-soignants :

Hôpital / Structure d'accueil :

Discipline :

DATES : du _____ au _____

Nom du stagiaire :

Durée (en heures) :

Prénoms :

Durée des absences (en heures) :

COMPÉTENCE 1 Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie

	0	1	2	3
I – Identification des besoins d'une personne				
• Le recueil des informations liées à la situation de la personne est pertinent				
• Les besoins essentiels sont identifiés avec fiabilité et exhaustivité				
• La culture, les habitudes de vie et les choix de la personne sont pris en compte				
• L'autonomie et les capacités de la personne sont repérées				
• Des actions visant à maintenir l'autonomie de la personne sont proposées				
II – Mise en œuvre des activités d'aide				
• Les activités mises en œuvre prennent en compte les capacités d'autonomie de la personne				
• L'aide à la personne est efficace				
• Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées				
• Le confort et la pudeur sont respectés				
• La personne est stimulée				
Total *		— / —		

COMPÉTENCE 2 Apprécier l'état clinique d'une personne

	0	1	2	3
I – Évaluation de l'état clinique d'une personne				
• L'observation de l'état clinique est fiable				
• Les changements de l'état clinique de la personne sont identifiés				
• Les situations d'urgence sont repérées et l'alerte est donnée				
II – Mesure des paramètres vitaux				
• Les outils de mesure des paramètres vitaux sont utilisés correctement				
• La mesure des paramètres vitaux est exacte				
• La retranscription des paramètres vitaux est correcte				
Total *		— / —		

COMPÉTENCE 3 Réaliser des soins adaptés

	0	1	2	3
I – Respect des règles d'hygiène				
• La technique de lavage des mains est maîtrisée				
• Les règles d'hygiène pour la réalisation des soins sont respectées				
II – Réalisation des soins				
• Les soins sont réalisés avec efficacité				
• Les soins réalisés sont adaptés à l'état de la personne				
• Les règles de sécurité sont respectées				
• Les ressources de la personne sont prises en compte				
Total *		— / —		

Pour chaque ligne de critère évaluable, mettre une croix dans la colonne appropriée.

Évaluation des compétences en stage

STAGE en

Nom et adresse de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture : _____ Hôpital / Structure d'accueil : _____

Discipline : _____

DATES : du _____ au _____

Nom du stagiaire : _____ Durée (en heures) : _____

Prénoms : _____ Durée des absences (en heures) : _____

COMPÉTENCE 1 Accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif

	0	1	2	3
I - Le recueil d'informations				
• Le recueil des informations liées à la situation de l'enfant est pertinent				
• Les besoins essentiels sont identifiés avec fiabilité et exhaustivité				
• La culture, les habitudes de vie et les choix de l'enfant et de ses parents sont pris en compte				
• L'autonomie et les capacités de l'enfant sont repérées				
• Des actions visant à développer les capacités motrices et psychoaffectives sont identifiées				
II - Mise en œuvre des activités d'éveil, de la vie quotidienne et d'aide aux parents				
• Les activités mises en œuvre prennent en compte les capacités de l'enfant				
• Les activités visent à développer l'autonomie de l'enfant				
• La sécurité affective est recherchée				
• Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées				
• Le confort et la pudeur en relation avec l'âge de l'enfant sont respectés				
• L'adhésion et la participation de l'enfant sont recherchées				
• La collaboration avec les parents est recherchée				
Total *				

COMPÉTENCE 2 Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie

	0	1	2	3
I - Évaluation de l'état clinique d'une personne				
• L'observation de l'état clinique est fiable				
• Les changements de l'état clinique de la personne sont identifiés				
• Les situations d'urgence sont repérées et l'alerte est donnée				
II - Mesure des paramètres vitaux				
• Les outils de mesure des paramètres vitaux sont utilisés correctement				
• La mesure des paramètres vitaux est exacte				
• La retranscription des paramètres vitaux est correcte				
Total *				

Compétence 7 Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins		0	1	2	3
• Les informations communiquées sont fiables et exactes					
• L'élève fait preuve de discernement pour la transmission des informations					
• Les règles et modes de transmission de l'unité de travail sont respectés					
• Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés					
Total *		-- / --			

0 = non acquis

1 = en cours d'acquisition

2 = acquis

3 = maîtrisé

- **Article 26**

- Les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture ayant réussi l'examen d'admission prévu à l'article 24 sont dispensés des unités d'enseignement correspondant à la compétence 3 du référentiel infirmier défini à l'annexe II « Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens », soit :
- UE 2.10.S1 « Infectiologie hygiène » ;
- UE 4.1.S1 « Soins de confort et de bien-être » ;
- UE 5.1.S1 « Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens ».
- Ils sont également dispensés du stage de cinq semaines prévu au premier semestre.
- Le temps dégagé par cette dispense de scolarité peut être consacré, après avis du conseil pédagogique, à favoriser l'adaptation de ces étudiants à la poursuite de leurs parcours.